

Envoyé : Mardi 17 juillet 2018 9:30

Jacques Champion

97 rue Paul de kock

93230 Romainville

Je suis citoyen de cette ville depuis 28 ans et je tiens à déclarer lors de cette enquête publique, les écrits suivants :

Le périmètre de la base de loisirs, a toujours eu depuis le début de sa création en 1992, l'objectif d'ouverture au public, la première tranche des travaux décidée par la Région Île de France prévoit l'aménagement de 5 hectares sur 8, limitant considérablement l'aménagement des 50 hectares que comporte le périmètre.

Attendue depuis plus de 20 ans, ce projet écologique et populaire, va permettre l'ouverture de 5 hectares d'espaces verts au public tandis qu'il permettra d'observer les trésors de la nature sur 3 hectares supplémentaires, depuis une passerelle installée sur la canopée des arbres.

Contrairement à ce qui est affirmé ici et là par les thuriféraires du projet qui ne connaissent visiblement rien au sujet bien qu'ils se prétendent experts en tout, par ces prairies ouvertes et ces quelques arbres défrichés, non seulement la biodiversité sera protégée mais mieux, elle va s'enrichir.

Ces 5 hectares permettront des espaces de détente, de promenade, d'observation de la nature, de pratiques de loisirs (accrobranche, mur d'escalade, poney club), représentant à peine 15% de la surface du poumon vert situé sur la commune de Romainville !

Autrement dit 85 % de la forêt qui s'est constituée depuis 60 ans, continuera de conserver son aspect sauvage et luxuriant sans que l'homme ne puisse s'immiscer dans son écosystème et le perturber !

C'est une opportunité rare de concilier nature et urbanité, de par l'emplacement géographique du site !

De plus, les travaux ont été organisés afin de ne pas gêner la nidification et la reproduction de la biodiversité.

Le projet prévoit le maintien de plusieurs hectares en « jungle » qui permettra de conserver la biodiversité.

C'est pourquoi je considère sans réserve qu'il est un projet d'intérêt général...

Jacques Champion